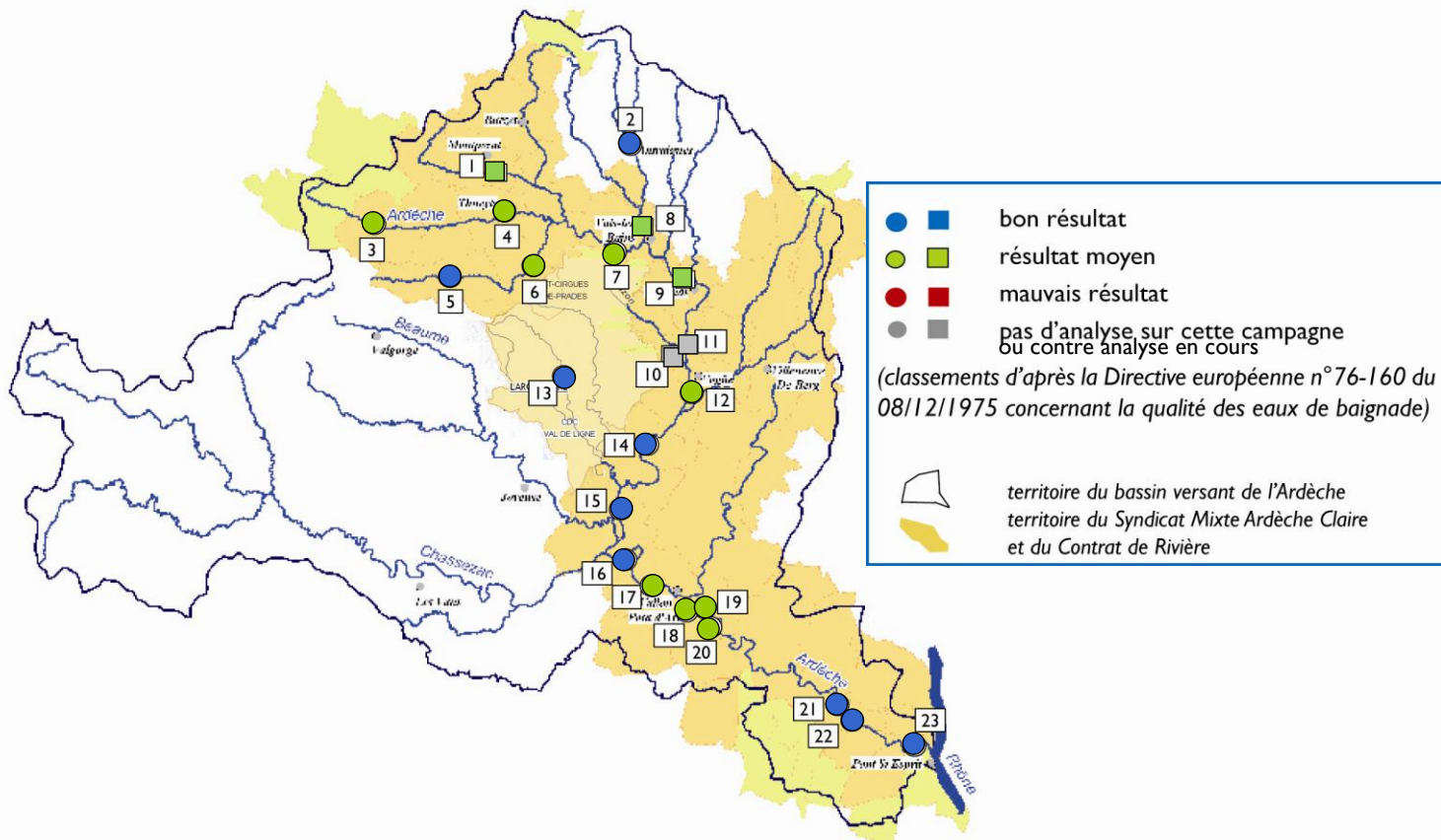




Suivi de l'état de la rivière – 24 août 2011

Qualité des eaux de baignade :

Conforme sur tous les points de suivi



● Analyses sur les sites de baignade - réalisées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) : (prélèvements effectués les 17 et 19 août 2011)

| | | |
|--|---|--|
| 2 - Ru du Mas - Plage du Pal - Antraigues | 14 - Ardèche - Plage du pont (la Reine) - Balazuc | 20 - Ardèche - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc |
| 3 - Ardèche - Le Rancel - Mayres | 15 - Ardèche - Plage allée du stade - Ruoms | 21 - Ardèche - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche |
| 4 - Ardèche - Pont du Diable - Thueyts | 16 - Ardèche - Plage site 1 - Sampzon | 22 - Ardèche - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche |
| 5 - Lignon - Plage communale - La Souche | 17 - Ardèche - Plage aval du pont - Salavas | 23 - Ardèche - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche |
| 6 - Lignon - Aval step Jaujac - Jaujac | 18 - Ardèche - Plage UASPTT des Blachas - Salavas | |
| 7 - Ardèche - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade | 19 - Ardèche - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc | |
| 12 - Ardèche - Plage du vieux pont - Vogüé | | |
| 13 - Ligne - Les Ranchisses - Chassiers | | |

■ Analyses complémentaires - réalisées par le Syndicat Ardèche Claire : (prélèvements effectués les 11 et 12 août 2011)

| | |
|---|--|
| 1 - Fontaulière - pont à l'aval de Montpezat | 10 - Auzon rive droite - amont confluence avec le Bourdary - St Sernin |
| 8 - Volane - amont confluence avec l'Ardèche - Vals les Bains | 11 - Ruisseau du Bourdary - St Sernin |
| 9 - Ardèche - Plage du Poisson - Ucel | |

Situation hydrologique des rivières au 24 août 2011 :

Sur les rivières non soutenues, les débits sont faibles (au 16 août, le débit de l'Ardèche à Meyras est voisin de 200 l/s).

Mesures de surveillance et de gestion de l'étiage :

La cellule de gestion du soutien d'étiage s'est réunie à 6 reprises depuis début mai et a permis une veille permanente de l'état des réserves disponibles, des usages de l'eau (eau potable, irrigation), de la qualité de l'eau et des débits dans les cours d'eau.

Grâce aux précipitations, le programme du soutien d'étiage a pu être revu à la hausse sur l'Ardèche depuis fin juillet. Le programme reste inchangé sur le Chassezac (situation conforme à la normale).

Consignes pour l'été :

L'été est la période la plus critique pour nos ressources : les niveaux d'eau sont au plus bas et nos besoins pour l'irrigation et la population, touristique et permanente, sont très forts. C'est aussi le moment où la qualité des eaux et de la rivière sont les plus fragiles.

Les mesures de restrictions prises depuis fin juin restent en vigueur : l'Ardèche et ses affluents sont maintenus en pénurie sévère et les tronçons soutenus (Ardèche à l'aval de la Fontaulière et Chassezac à l'aval de Malarce) sont classés en pénurie simple. Le détail des limitations ou interdictions s'appliquant aux différents usages (irrigation, arrosage, piscine, lavage de voiture, etc.) est disponible sur le site www.ardeche.equipement.gouv.fr.

La plus grande attention aux économies d'eau est donc nécessaire au quotidien afin de préserver notre patrimoine commun, la rivière et son eau.

La rivière en été : attention, fragile !

Comme chaque été, d'importantes proliférations d'algues vertes sont observées dans nos rivières. Les algues se développent suite à la présence dans l'eau d'une quantité importante de matières organiques (les algues "se nourrissent" de l'azote et du phosphore). Ces algues consomment alors beaucoup d'oxygène au détriment des autres végétaux et des animaux aquatiques.

Ce mécanisme, naturel, est amplifié en été par la chaleur, les faibles débits d'eau et l'augmentation des rejets de stations d'épurations (comme les engrais agricoles, nos rejets domestiques sont riches en azote et en phosphore). Bien que peu esthétiques, ces phénomènes sont sans danger pour la santé.

Pour améliorer durablement la qualité de nos rivières et limiter ce phénomène dit d'eutrophisation, les collectivités du bassin ont prévu, dans le cadre du contrat de rivière "Ardèche et affluents d'amonts" 2007-2014, la création de 5 nouvelles stations d'épuration et la mise en place d'un traitement visant à limiter les rejets d'Azote et de Phosphore sur 6 stations d'épuration déjà existantes.

En complément, il reste indispensable que chacun d'entre nous, dans ses gestes quotidiens, à la maison comme au bord de la rivière, porte la plus grande attention à l'eau et à nos milieux naturels.

Bulletins inf'eau - été 2011 :

✓ n° du 7 juillet. ✓ n° du 29 juillet. ✓ n° du 24 août.

Tous les n° sont téléchargeables en pdf sur les sites Internet www.ardecheclaire.fr et www.ardeche-eau.fr, ou sur demande auprès du Syndicat



Syndicat Mixte Ardèche Claire
Allée du Château - 07200 VOGÛE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardecheclaire.fr